

MEDA: mesures pour la poursuite de l'aide en faveur d'un partenaire méditerranéen

1997/0298(CNS) - 12/03/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Luigi Alberto COLAJANNI (PSE, I) sur les mesures d'appui en faveur d'un partenaire méditerranéen, le Parlement européen souhaite être en mesure de se prononcer sur les mesures à adopter en cas de violation des principes démocratiques, des droits de l'homme ou des libertés fondamentales dans un pays participant au programme MEDA. L'amendement apporté à la proposition de règlement stipule dès lors expressément que le Conseil statue à la majorité qualifiée sur la base, soit d'une proposition de la Commission, soit d'une recommandation du Parlement européen, et, en tout état de cause, après consultation de ce dernier.